

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 10 juillet 2020

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	11

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
GUINDT Philippe
VIEIRA Christophe
OGER Isabelle

IMMER Alain
DEBAILLEUL Delphine
BRUN Jérôme
WALLERICH Alain

REUTER Olivier
THILL Céline
VALANCE Bénédicte

LISTE DES ABSENTS :

MARQUET Bénédicte
PEREIRA Julien

MENEGHIN Gaël

SIVÉC Jean

Procuration de Bénédicte MARQUET à Philippe GAILLOT
Procuration de Gaël MENEGHIN à Alain WALLERICH
Procuration de Jean SIVÉC à Alain IMMER

Objet : 2020 – 499 Convention entre Philippe Guindt et la commune concernant la réalisation de travaux sur la parcelle n°115 Section n°23

Le Maire propose de signer une convention entre Philippe Guindt et la commune concernant la réalisation de travaux sur la parcelle n°115 Section n°23 appartenant au domaine communal, pour rendre l'accès carrossable depuis la rue des Vergers jusqu'à la parcelle n°72 Section n°23, afin de permettre un accès à M. Philippe Guindt qui souhaite déposer un permis de construire une maison d'habitation sur la parcelle n°71 Section n°23 Ce point était à l'ordre du jour de la commission voirie qui s'est réuni le 03 juillet 2020. Le dossier a été longuement et en détail discuté.

Une convention a été proposée et acceptée par M. Philippe GUINDT pour encadrer les droits et responsabilités de chaque partie. Cette convention prévoit notamment que M. Philippe GUINDT prend à sa charge la réalisation des travaux et l'entretien futur. Mme Isabelle Oger lit la convention proposée. Monsieur Philippe Guindt se retire de la salle avant de procéder au vote, étant personnellement concerné par cette délibération.

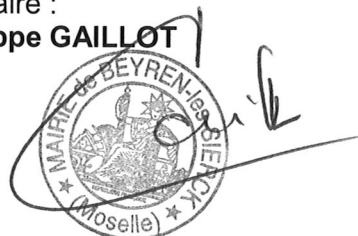
Le Conseil approuve, avec 13 voix pour et 1 abstention, la Convention entre la Commune et M. Philippe Guindt concernant des travaux à réaliser parcelle 115 Section N° 23 pour rendre le chemin carrossable de la rue des Vergers jusqu'à la parcelle N° 72 Section 23 et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 16/07/2020

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/07/2020

Le Maire,

